

SYDOMinfos

La lettre d'information du Syndicat départemental
de traitement et de valorisation des déchets ménagers de l'Aveyron

juillet 2013 n°4



Édito

Comment à la fois protéger les ressources de la planète et agir sur le coût du traitement des déchets ? Tout simplement en pratiquant le geste de tri.

En séparant à son domicile les déchets recyclables de ceux qui ne le sont pas, vous permettez une économie de matières premières (minerai de fer, pétrole, bois) et votre collectivité en charge de la collecte, bénéficie pour le traitement des produits valorisables d'une prestation de service à coût zéro permettant ainsi une maîtrise de votre redevance ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'objectif pour chacun d'entre nous est donc de continuer à trier et surtout de trier encore mieux. Puisse cette plaquette vous conforter dans le bien fondé de vos pratiques en la matière ou le cas échéant vous aider à corriger quelques erreurs.

Je compte sur chacun d'entre vous pour renforcer au quotidien ce geste éco-citoyen que constitue le tri.

Patrice COURONNE
Président du SYDOM Aveyron

LE TRI PRÉSERVE LES RESSOURCES DE LA PLANÈTE



LE TRI : UN PETIT GESTE POUR L'HOMME, UN GRAND PAS POUR L'ENVIRONNEMENT !

Le tri est le premier geste éco-citoyen. Nous sommes de plus en plus nombreux à l'avoir adopté dans notre quotidien.

Trier ses emballages, c'est avant tout préserver des ressources naturelles non renouvelables et parfois produites et acheminées depuis l'autre bout du monde. Par exemple, recycler une tonne de canettes en aluminium, c'est éviter l'extraction de deux tonnes de minerai de fer.

Votre geste de tri permet également d'économiser de l'énergie car refondre des canettes d'aluminium par exemple, nécessite 95 % d'énergie en moins que d'extraire ce métal à partir de minerai en première production.

Dans sa dernière campagne d'information, le SYDOM Aveyron a souhaité rappeler ce message :

- Les bouteilles et flacons en plastique, les sacs de caisse et films en plastique étirable se recyclent ;
- Les emballages métalliques, (boîtes de conserve, canettes, etc.), triés puis recyclés, permettent d'économiser du minerai de fer ;
- Les briques alimentaires mais aussi, les papiers et cartons, sont transformés en pâte à papier qui deviendra du carton recyclé économisant ainsi des tonnes de bois.



Lettre d'information éditée par le : SYDOM Aveyron, 3 place de la Mairie 12510 OLEMPS
Directeur de publication : Patrice COURONNE, Président du SYDOM Aveyron
Rédaction : communication Sydom Aveyron - conception : www.ileduboucanier.com
Impression sur papier recyclé : Imprimerie BURLAT - Distribution : La Poste -
Tirage : 135 000 exemplaires - N°ISSN : 2109-4454 - dépôt légal : juillet 2013
Lettre d'information gratuite. Crédits photographiques : Eco-Emballages

ZOOM SUR ... LE CENTRE DE TRI DE MILLAU, UN CONCENTRÉ DE TECHNOLOGIE !



En Aveyron, chaque année plus de 13 600 tonnes d'emballages ménagers recyclables sont triés sur 3 centres de tri. Le centre de tri, implanté sur la zone d'activités de Millau Viaduc, traite environ 8 500 tonnes d'emballages ménagers recyclables triés par plus de 150 000 Aveyronnais.

Journaux, magazines, catalogues, papiers, emballages en carton, flacons et bouteilles en plastique, sacs et films en plastique étirable, briques alimentaires, boîtes acier et aluminium, tous ces emballages vont être séparés pour être valorisés en de nouveaux produits du quotidien.

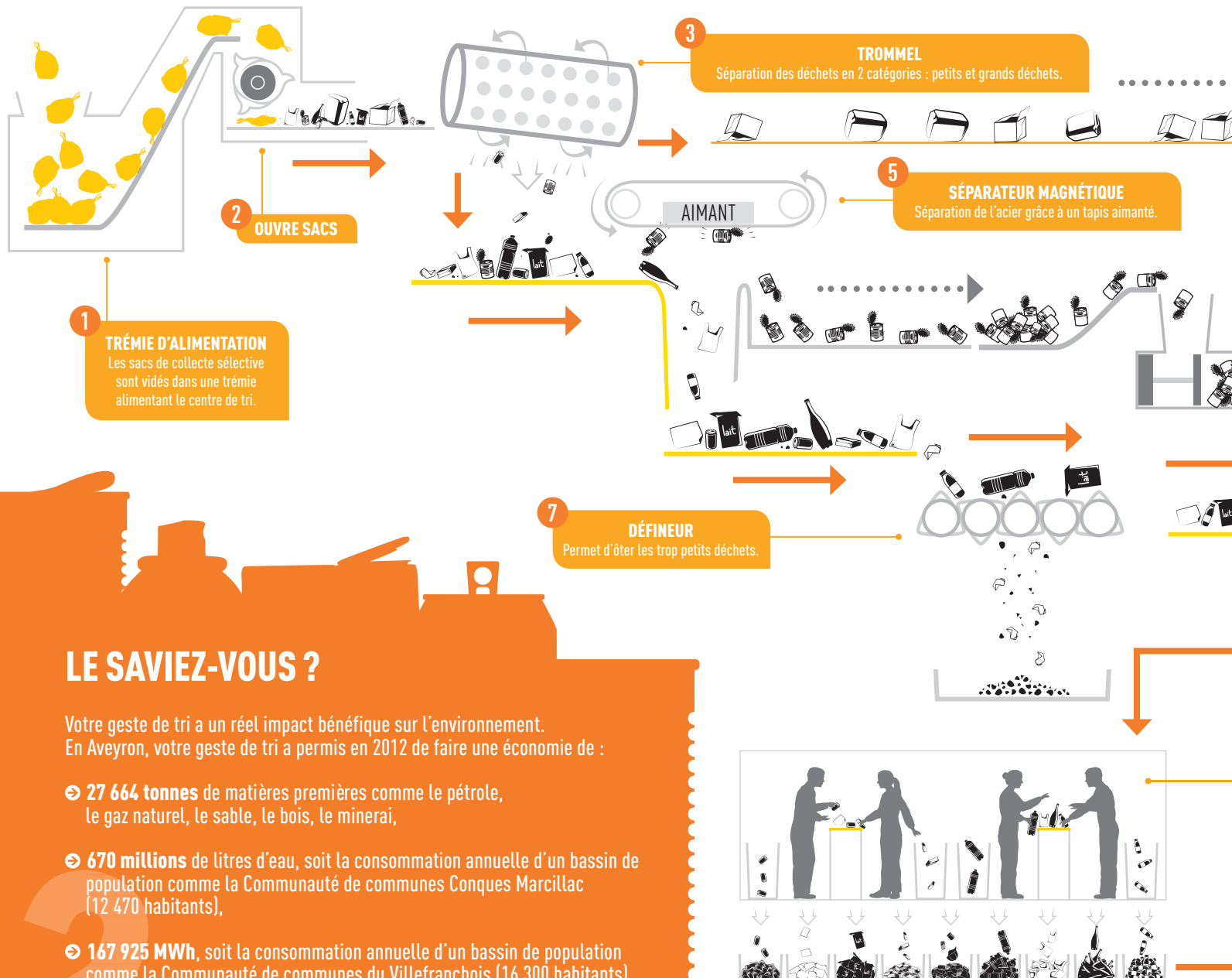
MAIS COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Les déchets ménagers recyclables collectés auprès des Aveyronnais arrivent en mélange au centre de tri où ils subissent un tri plus fin, opéré par des agents de tri. Ils sont séparés par matériau (acier, aluminium, carton, différents plastiques, papiers) et conditionnés en balles pour faciliter leur transport.

LE CENTRE DE TRI ASSOCIE DEUX TYPES DE TRI :

- le tri manuel (4, 9)
- le tri mécanique (1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10)

Les matériaux triés sont ensuite acheminés vers des usines de recyclage pour servir à la fabrication de nouveaux produits.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Votre geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement. En Aveyron, votre geste de tri a permis en 2012 de faire une économie de :

- ⇒ 27 664 tonnes de matières premières comme le pétrole, le gaz naturel, le sable, le bois, le minerai,
- ⇒ 670 millions de litres d'eau, soit la consommation annuelle d'un bassin de population comme la Communauté de communes Conques Marcillac (12 470 habitants),
- ⇒ 167 925 MWh, soit la consommation annuelle d'un bassin de population comme la Communauté de communes du Villefranchois (16 300 habitants).

INFO+

VENEZ DÉCOUVRIR LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE MILLAU



Où partent nos emballages recyclables ?
Comment sont-ils triés ?
Pourquoi faut-il les trier ?
De quelles manières sont ils recyclés ?

Pour répondre à ces différentes questions, le SYDOM Aveyron propose aux particuliers, aux établissements scolaires, aux associations, une visite gratuite du centre de valorisation des déchets de Millau.

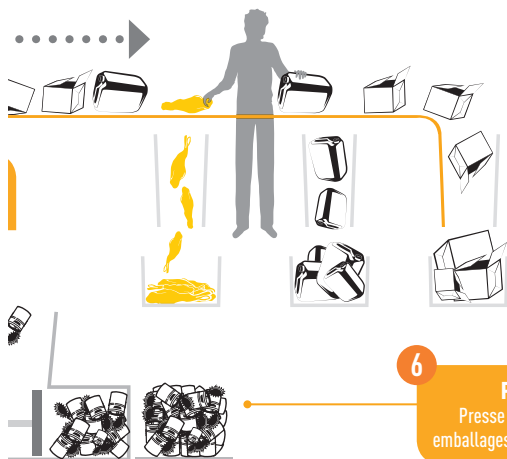


Pour plus de renseignements, contactez le SYDOM :

www.sydom-aveyron.com

Tél. 05.65.68.34.49

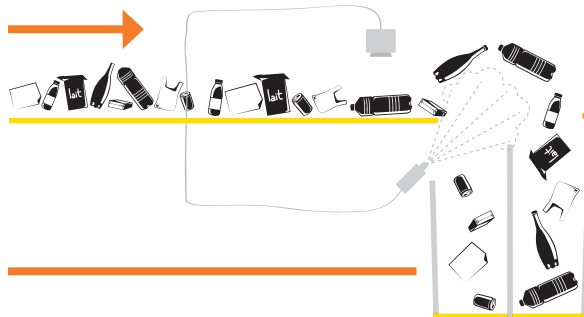
Courriel : sydom.aveyron@wanadoo.fr



4

CABINE DE SURTRI

Séparation des déchets de grande taille (cartons, gros bidons et films en plastique) et extraction des erreurs de tri



8

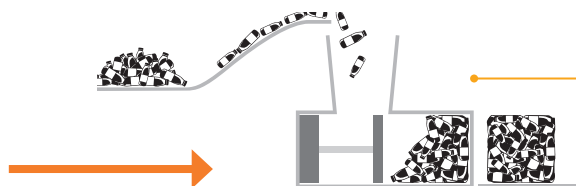
SÉPARATEUR OPTIQUE

Séparation par reconnaissance infrarouge des flacons et bouteilles en plastique, des sacs et films en plastique étirable et des briques alimentaires. Une fois reconnus ces emballages sont soufflés et éjectés sur un tapis dédié.

9

CABINE DE TRI

Dernière étape consistant à ôter les erreurs de tri et séparer les emballages par famille : bouteilles/flacons en plastique, films et sacs en plastique, aluminium, carton, briques alimentaires, papiers. Les déchets ainsi séparés par les agents de tri, tombent dans des alvéoles situées sous la cabine.



10

PRESSE À BALLES

Presse permettant de compacter les matériaux sous forme de balles.

TRIONS LE VRAI DU FAUX

Je peux mettre dans mon sac/bac jaune de tri tous les emballages en plastique ?

[FAUX] En Aveyron, **SEULS** les bidons, flacons et bouteilles en plastique ainsi que les sacs de caisse et suremballages en plastique (films en plastique étirable enveloppant vos bouteilles de lait, papier toilette, etc.) sont à mettre dans votre bac de tri.

Je ne déchire pas mes papiers avant de les déposer dans mon sac/bac jaune de tri ?

[VRAI] Dans le centre de tri, le tri des papiers nécessite un travail à la chaîne demandant précision et rapidité aux agents de tri. Les papiers froissés, déchirés ou déchetés en petits morceaux défilant sur le tapis de tri, ne peuvent pas être récupérés par les agents de tri et seront considérés comme des erreurs de tri.

Il faut compacter les bouteilles en plastique avant de les trier ?

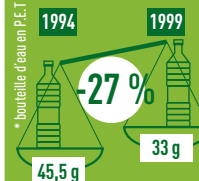
[FAUX] Compacter les bouteilles en plastique de haut en bas n'est pas recommandé car ces dernières ne sont pas reconnues dans le centre de tri par les machines équipées d'un trieur optique.

Je peux imbriquer mes emballages les uns dans les autres avant de les jeter ?

[FAUX] Il faut au contraire veiller à ce que les emballages soient bien séparés pour faciliter leur tri dans le centre de tri.

PRÉVENIR ET SI NOUS PRODUISONS MOINS DE DÉCHETS !

* bouteille d'eau en P.E.T de 1,5 l



La conception même des emballages fait l'objet de recherches et d'innovations. Depuis quelques années déjà, les industriels réduisent le poids de leurs emballages

tout en conservant un niveau de fonctionnalité comparable. **Nous pouvons aussi faire un geste en choisissant d'acheter des produits sans suremballage.**



À CONSERVER! et à utiliser sans modération

SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI EN METTANT DANS LE SAC, BAC OU COLONNE DE TRI SÉLECTIF (DE COULEUR JAUNE), LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.



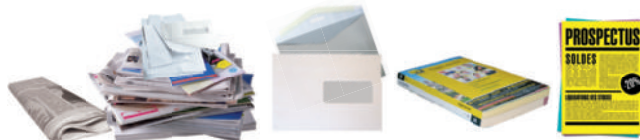
FLACONNAGES ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON



BOÎTES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES



JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, CATALOGUES, ENVELOPPES (AVEC ET SANS FENÊTRE), LIVRES, PROSPECTUS



SACS ET SUREMBALLAGES EN PLASTIQUE



INFOS

Seuls les emballages bien vidés peuvent être recyclés.

- Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles avant de les recycler.
- inutile de laver les emballages, les racler suffit.
- n'imbriguez pas les emballages entre eux.
- ne déchiquez pas vos papiers.

SAC, BAC OU COLONNE DE TRI JAUNE

DÉPOSEZ DANS LE CONTENEUR À VERRE, LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.



INFOS

Jetez les capsules métalliques dans le bac de tri et les bouchons dans le bac d'ordures ménagères. Attention ! Les verres de table, vitres et miroirs vont dans le bac d'ordures ménagères

FLACONS, POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE



CONTENEUR À VERRE

À JETER DANS LE BAC OU LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES



SAC, BAC NOIR



DÉCRYPTAGE LE POINT VERT, UN VRAI FAUX AMI !

Souvent assimilé par les consommateurs à une consigne de tri, le logo, nommé « Point Vert » a été revu et corrigé afin de pallier les doutes qui peuvent survenir au moment de jeter un emballage. Aujourd'hui, on parle d'« Info-Tri Point Vert ».

Apposé sur 95 % des emballages commercialisés en France, **ce logo ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable**. Il indique simplement qu'une contribution a été versée à Eco-Emballages* par le fabricant du produit au même titre que l'éco-participation des produits électriques et électroniques tels que les cafetières, ordinateurs, etc., par exemple.

Encore aujourd'hui, nombreux d'entre vous pensent qu'il indique que l'emballage est recyclable mais, **ce n'est pas toujours le cas**.

Désormais, pour éviter les erreurs de tri, une nouvelle étiquette voit le jour et indique de manière précise et pédagogique, les consignes de tri en vigueur sur le territoire national : « A JETER » (dans le bac à ordures ménagères) et « A RECYCLER » (dans le sac/bac jaune réservé au tri).

Aujourd'hui, plus de 300 marques, couvrant toutes les catégories de grande consommation, ont déjà choisi d'apposer cette nouvelle étiquette.

INTERPELLE MOBILISE

EXPLIQUE

PENSEZ AU TRI !

ENSEMBLE RÉDUISONS L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EMBALLAGES

BARQUETTE ET FILM PLASTIQUE À JETER

ETUI CARTON À RECYCLER

ATTENTION !

Soyez vigilant car certaines consignes de tri diffèrent dans notre département ! C'est le cas des sacs de caisse en plastique et des films en plastique étirable entourant pack d'eau, de lait, de papier toilette, par exemple que l'on doit déposer en Aveyron dans le sac/bac jaune réservé au tri sélectif.

* Eco-Emballages est un éco-organisme agréé par l'Etat et destiné à organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France.

Pour plus d'informations, contactez le **SYDOM Aveyron** au 05.65.68.34.49. ou retrouvez nous sur notre site internet www.sydom-aveyron.com